

DECRET N° 99-069 DU 12 FEVRIER 1999

Portant approbation des budgets primitifs,
gestion 1999, des Circonscriptions
administratives du ZOU.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-008 du 23 mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions administratives durant la période de transition ;
- Vu** la loi n° 99-001 du 13 janvier 1999 portant loi de Finances pour la gestion 1999 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 98-322 du 03 août 1998 portant approbation des budgets primitifs gestion 1998 des Circonscriptions administratives du ZOU ;

.../...

Sur rapport du ministre des Finances ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 20 janvier 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs, gestion 1999, des Circonscriptions administratives du ZOU, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

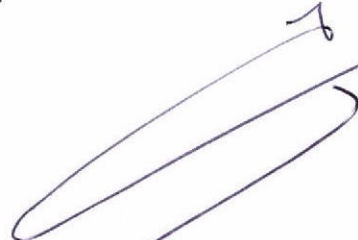
Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer, par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



Daniel TAWEMA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MISAT 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 JO 1

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante et Un Millions Huit Cent
Quatre Vingt Deux Mille francs51 882 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Six Cent
Un Mille Six Cents francs..... 29 601 600

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante et Un Millions Huit Cent
Quatre Vingt Deux Mille francs51 882 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Six Cent
Un Mille Six Cents francs..... 29 601 600

SOUS-PREFECTURE DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : Dix Sept Millions Huit Cent Soixante
Et Onze Mille Trois Cents francs..... 17 871 300

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Quatre Vingt Mille
francs 1 080 000

DEPENSES ORDINAIRES : Dix Sept Millions Huit Cent Soixante
Et Onze Mille Trois Cents francs..... 17 871 300

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Quatre Vingt Mille
francs 1 080 000

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : Dix Neuf Millions Quatre Cent Trente
Neuf Mille Huit Cents francs..... 19 439 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Deux Cent Mille francs... 1 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : Dix Neuf Millions Quatre Cent Trente
Neuf Mille Huit Cents francs..... 19 439 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Deux Cent Mille francs... 1 200 000

PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Un Millions Sept Cent Soixante

Sept Mille francs..... 21 767 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Cinq Cent Mille

francs..... 3 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Un Millions Sept Cent Soixante

Sept Mille francs..... 21 767 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Cinq Cent Mille

francs..... 3 500 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Trois Millions Huit Cent Soixante

Dix Huit Mille francs..... 23 878 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Huit Cent Mille francs..... 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Trois Millions Huit Cent Soixante

Dix Huit Mille francs..... 23 878 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Huit Cent Mille francs..... 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Deux Millions Neuf Cent Cinquante
Huit Mille francs..... 32 958 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Deux Millions Huit Cent Mille
francs..... 2 800 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Millions Cinq Cent Mille francs..... 60 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente et Un Millions Neuf
Cent Soixante Seize Mille Deux
Cent Cinquante francs..... 31 976 250

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Millions Cinq Cent Mille francs..... 60 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente et Un Millions Neuf
Cent Soixante Seize Mille Deux
Cent Cinquante francs..... 31 976 250

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Huit Cent Soixante
Quinze Mille francs..... 29 875 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Six Cent Mille francs..... 1 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Huit Cent Soixante
Quinze Mille francs..... 29 875 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Six Cent Mille francs..... 1 600 000

PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante et Un Millions Six Cent Quatre
Vingt Un Mille Quatre Cents francs..... 51 681 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Cent Quarante
Mille Neuf Cent Cinquante Six
francs..... 29 140 956

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante et Un Millions Six Cent Quatre
Vingt Un Mille Quatre Cents francs..... 51 681 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Neuf Millions Cent Quarante
Mille Neuf Cent Cinquante Six
francs..... 29 140 956

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Millions Deux Cent Seize
Mille Neuf Cents francs..... 20 216 900

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente Cinq Millions Vingt Deux
Mille Quarante Trois francs..... 35 022 043

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Millions Deux Cent Seize
Mille Neuf Cents francs..... 20 216 900

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente Cinq Millions Vingt Deux
Mille Quarante Trois francs..... 35 022 043

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Neuf Millions Sept Cent
Soixante Treize Mille francs..... 59 773 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Trois
Cent Cinquante Deux Mille francs..... 54 352 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Neuf Millions Sept Cent
Soixante Treize Mille francs..... 59 773 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Trois
Cent Cinquante Deux Mille francs..... 54 352 000

DEPARTEMENT DU ZOU

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Onze Millions Quatre
Cent Mille francs..... 91 400 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Deux Cent Vingt Trois Millions
Quatre Cent Onze Mille Six Cent
Soixante Quatorze francs.....223 411 674

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Onze Millions Quatre
Cent Mille francs..... 91 400 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Deux Cent Vingt Trois Millions
Quatre Cent Onze Mille Six Cent
Soixante Quatorze francs.....223 411 674

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Dix Millions de francs 70 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Dix Millions de francs 70 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Deux Millions Quatre
Cent Quatre Mille Trois Cents francs..... 182 404 300

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Douze Millions
Neuf Cent Huit Mille francs..... 92 908 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Deux Millions Quatre
Cent Quatre Mille Trois Cents francs..... 182 404 300

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Douze Millions
Neuf Cent Huit Mille francs..... 92 908 000

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Cinq Millions Trois Cent Soixante
Quatorze Mille Deux Cents francs..... 25 374 200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Sept Cent Quarante
et Un Mille francs..... 4 741 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Cinq Millions Trois Cent Soixante
Quatorze Mille Deux Cents francs..... 25 374 200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Sept Cent Quarante
et Un Mille francs..... 4 741 000

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Millions Neuf Cent Quarante Huit
Mille francs..... 20 948 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Quatre Cent
Quatre Vingt Dix Sept Mille Six
Cent Cinquante francs..... 36 497 650

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Millions Neuf Cent Quarante Huit
Mille francs..... 20 948 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Quatre Cent
Quatre Vingt Dix Sept Mille Six
Cent Cinquante francs..... 36 497 650

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : Trente Deux Millions Neuf Cent Cinquante
Huit Mille francs..... 32 958 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Deux Millions Huit Cent Mille
francs..... 2 800 000